



**SAINT-AUGUSTIN**  
DE-DESMAUURES

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 mars 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**Lots projetés 6 302 047 et 6 302 048 (futur 80 et 90, rue de Vancouver), situés actuellement sur le lot 6 284 326 :**

La demande vise à autoriser le lotissement, aux fins de construction, des lots 6 302 047 et 6 302 048 avec une largeur de lot avant à 31 m chacun au lieu de 40 m minimum comme l'exige le *Règlement de lotissement n° 481-85*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 15 février 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)